

PAR COURRIEL

Le 17 novembre 2025

N/Réf. : 29962

Objet : Demande d'accès aux documents – décision

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 15 octobre 2025, telle que reformulée le 17 octobre dernier, et visant à obtenir :

1. *Concernant le programme pilote d'immigration permanente des travailleurs des secteurs des technologies de l'information (TI) et effets visuels (VFX), profil francisation, pour le cycle ouvert en 2025, obtenir:*
 - a. *Le nombre de demandes reçues;*
 - b. *La date et heure à laquelle le quota a été atteint;*
 - c. *Le nombre de demandes traitées ;*
 - d. *Le nombre de demandes acceptées, dont un Certificat de sélection du Québec (CSQ) fut émis;*
 - e. *Le pays de naissance de chacun des demandeurs des demandes.*
2. *Concernant le programme pilote d'immigration permanente des travailleurs des secteurs des TI et VFX, profil francophone, pour le cycle ouvert en 2025, obtenir:*
 - a. *Le nombre de demandes reçues;*
 - b. *La date et heure à laquelle le quota a été atteint;*
 - c. *Le nombre de demandes traitées;*
 - d. *Le nombre de demandes acceptées, dont un CSQ fut émis;*
 - e. *Le pays de naissance de chacun des demandeurs des demandes.*

À cet effet, nous vous transmettons ci-joint les renseignements demandés et détenus par le Ministère. Concernant les points 1.b et 2.b, relatifs aux dates auxquelles les quotas ont été atteints, il est à noter que pour le profil de francisation, le quota a été atteint le 13 janvier 2025 à 00 h 21, tandis que, pour le profil francophone, il l'a été le 10 octobre 2025 à 16 h 46.

En ce qui a trait aux points 1.c et 2.c, entre le 1er janvier 2025 et le 30 novembre 2025, le nombre de dossiers finalisés s'élève à 165 pour les deux programmes visés, sans distinction du profil et de l'année de dépôt.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/.

Pour toute question relative à la présente décision, n'hésitez pas à nous contacter en répondant directement à ce courriel.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Tabita Nicolaica

**Responsable de l'accès aux documents et de la protection
des renseignements personnels**

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

1200 boul. Saint-Laurent, 7^e étage, bureau 7.200

Montréal (Québec) H2X 0C9

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

p. j.

Tableau 1 : Programme pilote d’immigration permanente des travailleurs des secteurs des technologies de l’information (TI) et effets visuels (EV), profil francisation, pour le cycle ouvert en 2025

1a. Nombre de demandes reçues	153
1d. Nombre de demandes acceptées, dont un Certificat de sélection du Québec (CSQ) a été émis	21

* CSQ délivré pour le requérant principal

Tableau 2 : Programme pilote d’immigration permanente des travailleurs des secteurs des TI et EV, profil francophone, pour le cycle ouvert en 2025

2a. Nombre de demandes reçues	153
2d. Nombre de demandes acceptées, dont un Certificat de sélection du Québec (CSQ) a été émis	50

Tableau 3 : Nombre de demandes reçues dans le cadre du programme pilote d’immigration permanente des travailleurs des secteurs des technologies de l’information (TI) et effets visuels (EV) selon le profil et par pays de naissance

Pays de naissance	Francisation	Francophone
Algérie		5
Argentine		x
Belgique		x
Bénin		x
Birmanie		x
Brésil	x	21
Burkina Faso		x
Burundi		x
Cameroun		9
Chili	x	
Chine	135	6
Colombie		x
Congo		x
Congo (Rép. dém. du)		9
Côte d’Ivoire		x
États-Unis	x	
France		33
Gabon		x
Guinée		x
Haïti		5
Inde	5	7
Iran	x	x
Iraq		x
Italie		x
Japon		x
Macédoine du Nord	x	
Madagascar		x
Maroc		9
Maurice		x
Mexique	x	x
Pakistan	x	
Russie	x	x
Rwanda		x
Sénégal		5
Sri Lanka		x
Taiwan	x	
Tchad		x
Togo		x
Tunisie		x
Turquie		x
Ukraine		x
Venezuela		x
Viêtnam	x	
Total général	153	153

Note :
Toute donnée inférieure à 5 ou qui permettrait d’en déduire une autre est remplacée par le symbole « X » afin d’éviter toute possibilité d’identification des personnes..